



البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

MAI 2021

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Groupement *GEM & FINACO*

Experts-comptables membres de l'OECT

Immeuble Le Banquier - 2ème étage
Rue du Lac Windermere
Les Berges du Lac - 1053 Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 656 020
Fax. : (216) 71 656 131
E-mail : gem.gabsi@planet.tn

Groupement *CSL & CNW*

Experts-comptables membres de l'OECT

Immeuble Safsaf - Entrée B - 4ème étage
Montplaisir - 1073 Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 950 252
Fax. : (216) 71 951 296
E-mail : samir.labidi@planet.tn

SOMMAIRE

**I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31/12/2020**

II. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31/12/2020 :

- BILAN CONSOLIDÉ
 - ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ
 - ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
 - NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
-

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE
(BNA BANK)**

**I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31/12/2020**

GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Nationale Agricole et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé et l'état consolidé des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 1.650.596 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé s'élevant à 107.639 KDT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net du Groupe totalisent 1.254.920 KDT (soit 90,62% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.2.3 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du Groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par le Groupe en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification de l'exhaustivité et de l'exactitude des montants des intérêts de report comptabilisés par le Groupe au titre de l'exercice 2020 par rapport aux nouveaux échéanciers de remboursement des crédits mis en place en application des dispositions des circulaires de la BCT n° 2020-06, 2020-07 et 2020-08 ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2020, les créances figurent à l'actif du bilan consolidé du Groupe pour un montant brut de 14.050.778 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1.779.882 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 490.237 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.2 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », le Groupe procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'il estime que les critères définis par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements du Groupe repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par le Groupe.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement du Groupe totalise 1.661.932 KDT au 31 décembre 2020 et représente un poste important du bilan consolidé (11,33% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.3.2 des états financiers consolidés « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Les actifs d'impôt différé figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2020 présente un solde débiteur de 45.071 KDT. Ce solde provient de différences temporaires déductibles composées de provisions pour dépréciation et de provisions pour risques et charges, comptabilisées par la BNA Bank et d'autres sociétés du Groupe, non admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois les pertes ou les charges provisionnées seront réalisées.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 décembre 2020 et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité des sociétés du Groupe de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber. À cet effet, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles sources des actifs d'impôt différé ;
- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 5.3.6 des états financiers consolidés décrit les engagements de l'Office des Céréales envers le Groupe qui totalisent 3.303.107 KDT au 31/12/2020 (soit environ 22% du total des engagements de la clientèle, en bilan et hors bilan, et avec un dépassement considérable du seuil de 25% des fonds propres nets de la BNA Bank (société mère) imposé par l'article 51 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018.). Ces engagements sont refinancés auprès de la BCT pour un montant de 1.387.914 KDT au 31/12/2020, le reliquat de 1.915.193 KDT étant financé par les fonds propres de la BNA Bank. Ils ont connu une hausse significative de 1.497.868 KDT (+83%) par rapport à leur niveau au 31/12/2019. Signalons, par ailleurs, que les capitaux propres de l'Office des Céréales sont négatifs de (1.142.025) KDT au 31/12/2019.

L'État a procédé, le 05/01/2021, à un règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la BNA Bank pour un montant de 1.000.000 KDT. Ce montant a été immédiatement investi par la BNA Bank dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables, remboursables sur dix ans et moyennant un intérêt au taux de 7% l'an. Ces titres ont été considérés par le Groupe comme étant des garanties financières reçues. Par ailleurs, les garanties de l'État conférées au Groupe au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent, au 31/12/2020, à 2.283.372 KDT, ce qui porte le total des garanties reçues en couverture du risque de contrepartie sur les engagements de l'Office des Céréales à 3.283.372 KDT.

- 2) La Note 5.3.6 des états financiers consolidés décrit également les engagements des autres entreprises publiques envers le Groupe qui totalisent 985.811 KDT au 31/12/2020, enregistrant ainsi une hausse de 42.439 KDT (+4%) par rapport à leur niveau au 31/12/2019. Ces engagements sont refinancés auprès de la BCT à hauteur de 116.818 KDT au 31/12/2020. Les garanties obtenues par le Groupe en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 437.983 KDT au 31/12/2020, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 425.507 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État concernent essentiellement des entreprises publiques (ETAP, CNRPS, CPG, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers et totalisent 478.191 KDT au 31/12/2020.

- 3) Les Notes 5.3, 5.8.2, 5.13 et 5.14 des états financiers consolidés décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133.000 KDT et 160.000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 207.286 KDT et 217.723 KDT au 31/12/2020, après l'opération d'augmentation du capital de la BNA Bank (en numéraire, par compensation de créances et par incorporation de réserves) réalisée au cours de l'exercice 2020. Un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80.155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160.000 KDT figure à l'état consolidé des engagements hors bilan du Groupe au 31/12/2020.

Au cours de l'exercice 2020, la BNA Bank avait envisagé de convenir avec le Ministère des Finances des modalités de régularisation et d'apurement de la situation financière de ces deux fonds budgétaires (mise en jeu de la garantie de l'État pour les impayés pour plus d'un an, fixation du sort des créances abandonnées au fil des ans ainsi que des recouvrements en principal et en intérêts non versés à l'État, commissions de gestion, alternative de transférer à la BNA Bank les actifs et les passifs relatifs aux deux fonds budgétaires, etc.). Toutefois, aucune évolution n'a été enregistrée à cet effet.

Par ailleurs, la Note 5.8.3 des états financiers consolidés montre que les créances agricoles octroyées sur les fonds propres de la BNA Bank, abandonnées en application de l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30/12/2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par les textes subséquents, s'élèvent à 25.529 KDT au 31/12/2020. Il est à noter que la BNA Bank n'a pas encore mis en place les mesures nécessaires pour le recouvrement de ces créances auprès de l'État (arrêté du montant définitif à réclamer et signature d'un avenant à la convention de prise en charge portant notamment sur l'échéancier et les modalités de remboursement).

- 4) La Note 7.1 des états financiers consolidés décrit les intérêts comptabilisés par le Groupe en produits de l'exercice 2020 en application des dispositions des circulaires de la BCT n° 2020-06, 2020-07 et 2020-08, ayant prévu le report de certaines échéances des crédits accordés aux personnes physiques, professionnels et entreprises, dans le cadre des mesures prises pour faire face à la crise économique engendrée par la propagation de la pandémie de la COVID-19. Ces intérêts s'élèvent à 56.842 KDT, dont 6.842 KDT ont été encaissés au cours de l'exercice 2020. Ils ont été calculés sur la période de report de chaque crédit, et ont été capitalisés lors de la mise en place des nouveaux échéanciers de remboursement des crédits objet du report.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Tunis, le 17 mai 2021

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

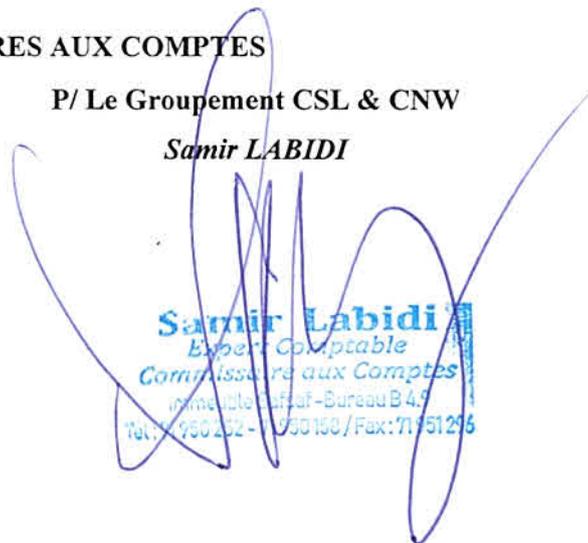
P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI



P/ Le Groupement CSL & CNW

Samir LABIDI



**BANQUE NATIONALE AGRICOLE
(BNA BANK)**

**II. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2020**



البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

États financiers consolidés arrêtés au

31 Décembre 2020

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Var.	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 584 452	1 484 899	99 553	6,7%
<i>a- En faveur des établissements bancaires</i>		819 146	731 428	87 718	12,0%
<i>b- En faveur de la clientèle</i>		685 151	673 316	11 835	1,8%
<i>c- En faveur de l'État</i>		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires		486 555	456 120	30 435	6,7%
<i>Débiteurs par accreditifs export devises</i>		5 078	139 370	(134 292)	(96,4%)
<i>Débiteurs par accreditifs import devises</i>		481 477	316 750	164 727	52,0%
HB3 - Actifs donnés en garantie	6.2	1 770 000	1 541 000	229 000	14,9%
Total des passifs éventuels		3 841 007	3 482 019	358 988	10,3%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	6.3	445 320	308 536	136 784	44,3%
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		445 320	308 536	136 784	44,3%
HB5 - Engagements sur titres	6.4	2 832	2 832	-	-
<i>a- Participations non libérées</i>		2 832	2 832	-	-
Total des engagements donnés		448 152	311 368	136 784	43,9%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	6.5	6 554 678	4 762 154	1 792 524	37,6%
Total des engagements reçus		6 554 678	4 762 154	1 792 524	37,6%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2020	Jusqu'au 31/12/2019	Var.	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 343 908	1 203 733	140 175	11,6%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(674 306)	(650 393)	(23 913)	(3,7%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		8 317	5 431	2 886	53,1%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 765 874)	(1 341 986)	(423 888)	(31,6%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		146 578	737 705	(591 127)	(80,1%)
Titres de placement		20 147	33 823	(13 676)	(40,4%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(188 559)	(300 787)	112 228	37,3%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(69 050)	216 040	(285 090)	(132,0%)
Impôt sur les bénéfices		(34 634)	(37 248)	2 614	7,0%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	(1 213 473)	(133 682)	(1 079 791)	(807,7%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		96 622	77 336	19 286	24,9%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(232 408)	(98 764)	(133 644)	(135,3%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(19 296)	(34 927)	15 631	44,8%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(155 082)	(56 355)	(98 727)	(175,2%)
Activités de financement					
Rachat / Revente d'actions propres et d'auto-contrôle		(17)	(1 533)	1 516	98,9%
Emission d'emprunts		70 000	47 610	22 390	47,0%
Remboursement d'emprunts		17 223	5 705	11 518	201,9%
Augmentation / diminution des ressources spéciales		7 225	78	7 147	9162,8%
Dividendes encaissées / versés et autres distributions		(10 164)	(13 850)	3 686	26,6%
Autres flux de financement		65 879	(28 205)	94 084	333,6%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	150 146	9 805	140 341	1431,4%
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		(70 111)	96 389	(166 500)	(172,7%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(1 288 520)	(83 843)	(1 204 677)	(1436,8%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(1 291 688)	(1 207 845)	(83 843)	(6,9%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(2 580 208)	(1 291 688)	(1 288 520)	(99,8%)

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Med V, 1001 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2020 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 134	160 745 670	50,23%
L'Etat Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 461	267 305	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 678 573	23 392 865	7,31%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 372 677	6 863 385	2,14%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	554 888	2 774 440	0,87%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	9 343 929	46 719 645	14,60%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	13 834 582	69 172 910	21,62%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 993 782	19 968 910	6,24%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

* Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

* Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2020, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC dix huit lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Ce traitement se justifie par l'application du paragraphe 18 de la norme NCT 35 qui stipule que les événements semblables conduits dans des circonstances similaires, devraient être traités sur la base de méthodes uniformes dans les états financiers consolidés du groupe.

Ainsi, les créances cédées par la Banque à sa filiale SOFINREC n'ont jamais quitté le contrôle de la société mère depuis leur origination. Les créances relevant des lots 1 à 4 devaient subir une radiation (write-off) à base individuelle préalablement à leur cession, et ce, conformément aux exigences du paragraphe 29 de la norme NCT 24 relative aux

En conséquence, le traitement desdites créances, à base consolidée, devraient s'appuyer sur les circonstances qui prévalaient le jour de leur sortie du bilan individuel de la BNA.

Pour les créances relevant des lots 5 à 18, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

* Intégration globale des OPCVM

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidés".

* Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisés.

Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 (Nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2021-01 du 11 Janvier 2021, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

❖ **Engagements sur les professionnels du secteur privé**

- †Agriculture
- †Industries mécaniques et électriques
- †Oléifacteurs
- †Industries agroalimentaires
- †Industries pharmaceutiques
- †Autres industries
- †Bâtiments et travaux publics
- †Tourisme
- †Agences de voyage
- †Agences de location de voitures
- †Promotion immobilière
- †Exportateurs d'huile d'olive
- †Commerce
- †Santé
- †Télécom et TIC
- †Autres services

❖ **Contreparties publiques**

- †Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
- †Autres organismes publics

Stratégique	20,00%
Concurrentiel	20,00%
Habitat_Privé	10,00%
Consommation_Privé	20,00%
Habitat_Publique	10,00%
Consommation_Publique	20,00%
Carthage Cement	15,00%

3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.
- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote part attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".
- Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;

3.7.1-Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1-Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.9- Faits marquants de l'exercice 2020

Suite à la propagation de la pandémie COVID 19, les circulaires BCT n° 05/2020 du 19/03/2020, n°06/2020 du 19/03/2020, n°07/2020 du 25/03/2020, n° 08/2020 du 01/04/ 2020 et n° 09/2020 du 01/04/2020 ont invité les Banques à prendre les dispositions nécessaires afin de soutenir les personnes physiques et morales pour faire face à la crise Covid-19, notamment :

- Le report des échéances de crédits accordés aux personnes physiques dont le revenu net ne dépasse pas 1.000 dinars, et ce à partir du 1er Mars jusqu'au 30 Septembre 2020 ;
- Le report des échéances de crédits accordés aux personnes physiques dont le revenu net dépasse 1.000 dinars, et ce à partir du 1er avril jusqu'au 30 juin 2020 ;
- Le report des échéances de crédits accordés aux sociétés et aux professionnels dont la classe de risque est 0 et 1, et ce à partir du 30/03/2020 jusqu'au 30 septembre 2020 ;
- La gratuité des services des retraits interbancaires DAB, la gratuité de distribution des cartes bancaires ainsi que la gratuité des opérations de paiement par TPE pour les montants inférieurs à 100 DT.

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 28/08/2020, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 40.000 mDT susceptible d'être porté à un maximum de 70.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Épargne dont la durée de vie est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 9,50% et/ou TMM + 2,25% pour la catégorie A et au taux de 9,75% et/ou TMM+2,5% pour la catégorie B. L'emprunt a été clôturé avec succès le 06/11/2020 pour un montant 70.000 mDT.

4- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1- Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 22 entités au 31 décembre 2020:

- 17 filiales traitées par intégration globale ;
- 5 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
Etablissements de Crédit			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	99,824%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	99,26%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	99,28%
SICAR INVEST	Intégration globale	93,300%	74,75%
SOIVM SICAF	Intégration globale	100,000%	75,10%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,81%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	34,70%	31,18%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,12%	0,08%
ZIED SARL	Intégration globale	100,00%	30,65%
CAP BANK	Mise en équivalence	23,82%	23,78%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	20,81%	19,07%
AMI	Mise en équivalence	25,90%	25,85%
SODINO	Mise en équivalence	24,75%	24,71%

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 34,85%.

- (4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEVE ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés; SOGEST, AMI, SODINO, GEVE, TUNISRE et CAPBANK, n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtée des états financiers consolidés.

5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 132.475 mDT au 31/12/2020 contre 408.498 mDT au 31/12/2019, soit une diminution de 276.023 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	44 786	51 614	(6 828)	(13,2%)
Avoirs en caisse en devises	4 424	12 192	(7 768)	(63,7%)
Avoirs auprès de la BCT en dinars	4 512	7 378	(2 866)	(38,8%)
Avoirs chez la BCT en devises	54 695	103 297	(48 602)	(47,1%)
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	14 145	153 847	(139 702)	(90,8%)
Intérêts à percevoir	-	23	(23)	(100,0%)
Mouvements IBS	9 981	20 287	(10 306)	(50,8%)
Avoirs auprès du CCP	383	294	89	30,3%
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(451)	(434)	(17)	(3,9%)
Total	132 475	408 498	(276 023)	(67,6%)

5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 75.496 mDT au 31/12/2020 contre 85.424 mDT au 31/12/2019, soit une diminution de 9.928 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
A - Créances sur les établissements bancaires	47 435	48 485	(1 050)	(2,2%)
Comptes courants & autres créances	7 418	8 415	(997)	(11,8%)
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	40 000	-	-
Intérêts à percevoir	17	70	(53)	(75,7%)
B - Créances sur les établissements financiers	28 337	37 218	(8 881)	(23,9%)
Comptes courants	1 517	1 938	(421)	(21,7%)
Prêts à MLT	26 705	35 022	(8 317)	(23,7%)
Créances rattachées sociétés de leasing	(48)	-	(48)	-
Intérêts à percevoir	163	258	(95)	(36,8%)
Total brut	75 772	85 703	(9 931)	(11,6%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(276)	(279)	3	1,1%
Total net	75 496	85 424	(9 928)	(11,6%)

Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	127 416	128 370	(954)	(0,7%)
Créances bancaires détenues par la SOFINREC	585 256	586 718	(1 462)	(0,2%)
Encours brut	14 050 778	12 276 391	1 775 849	14,5%
Provisions sur créances à la clientèle	(1 779 882)	(1 577 744)	(202 138)	(12,8%)
Provisions sur créances classées	(1 284 905)	(1 170 482)	(114 423)	(9,8%)
Provisions additionnelles	(365 713)	(324 508)	(41 205)	(12,7%)
Provisions collectives sur créances non classées	(129 264)	(82 754)	(46 510)	(56,2%)
Intérêts et agios réservés	(490 237)	(413 649)	(76 588)	(18,5%)
Sur engagements agricoles	(83 266)	(79 985)	(3 281)	(4,1%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(372 803)	(293 853)	(78 950)	(26,9%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(34 168)	(39 811)	5 643	14,2%
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(2 270 119)	(1 991 393)	(278 726)	(14,0%)
Encours net	11 780 659	10 284 998	1 495 661	14,5%

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	55 843	56 173
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	344
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	56 319	56 517
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	68 783	70 048
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	1 806
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	71 097	71 854
Total	127 416	128 370

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2019	Dotations	Reprises	Reclass.	31/12/2020
Créances douteuses	(1 494 990)	(208 658)	53 030	-	(1 650 618)
Provisions collectives	(82 754)	(46 511)	-	-	(129 264)
Total	(1 577 744)	(255 169)	53 030	-	(1 779 882)

5.3.1- Créances bancaires détenues par la SOFINREC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente au 31 décembre 2020 comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
Engagements bruts en principal	551 088	546 907	4 181	0,8%
Intérêts et créances rattachées	34 168	39 811	(5 643)	(14,2%)
Engagements bruts	585 256	586 718	(1 462)	(0,2%)
Provisions et agios réservés	(585 256)	(586 718)	1 462	0,2%
Encours net	-	-	-	-

Concurrentiel	122 967	0,00%	4,00%	20,00%	0,00%	20,00%	984
Habitat_Privé	275 761	5,00%	1,50%	10,00%	15,41%	15,41%	2 916
Consommation_Privé	438 913	6,00%	1,50%	20,00%	34,22%	34,22%	11 086
Habitat_Publique	136 216	1,00%	1,00%	10,00%	17,09%	17,09%	437
Consommation_Publique	1 095 896	0,00%	1,00%	20,00%	26,35%	26,35%	4 251
CARTHAGE CEMENT	69 318	100,00%	0,00%	15,00%	15,00%	15,00%	10 398
Total Classes 0 & 1							129 263

(1)

5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2020, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2020 s'élève à 365.713 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 41.205 mDT par rapport au 31/12/2019.

5.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, le Groupe a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2020 (3)	Encours au 31/12/2020 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	24 452	32 814	9 471	7 797	1 674
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	116 280	156 044	43 568	36 079	7 489
Total en mDT	329 591	140 733	188 859	53 039	43 876	9 163

5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 1.661.932 mDT au 31/12/2020 contre 1.453.132 mDT au 31/12/2019.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investissement (1)	Titres participatifs	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2020
Val. brute au 31/12/2020	294 311	35 000	106 585	38 610	15 499	43 691	1 176 875	1 710 571
Valeur au 1er janvier	256 157	35 000	145 644	38 620	902	54 584	961 000	1 491 907
Acquisitions / souscriptions	38 583	-	5 499	(10)	14 597	-	215 879	274 548
Cessions /Remboursement	(429)	-	(44 558)	-	-	(10 893)	(4)	(55 884)
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	274	2 435	5 006	-	2 676	15	43 234	53 640
Prov. au 31/12/2020	(98 512)	-	-	(3 769)	-	-	-	(102 281)
Provisions au 1er janvier	(81 847)	-	-	(2 883)	(900)	-	-	(85 630)
Dotations	(19 085)	-	-	(886)	900	-	-	(19 071)
Reprises	2 420	-	-	-	-	-	-	2 420
Val. nette au 31/12/2020	196 073	37 435	111 591	34 841	18 175	43 706	1 220 109	1 661 932
Val. brute au 31/12/2019	256 157	35 000	145 644	38 620	902	54 584	961 000	1 491 907
Créances rattachées	539	2 800	5 911	-	1 417	15	36 173	46 855
Provisions au 31/12/2019	(81 847)	-	-	(2 883)	(900)	-	-	(85 630)
Val. nette au 31/12/2019	174 849	37 800	151 555	35 737	1 419	54 599	997 173	1 453 132

(1) Les titres d'investissement comprennent les titres de participations-financement (Titres en rétrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	2020		2019	
	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%
TUNIS-RE	43 872	19,07%	43 350	19,07%
AMI	5 442	25,85%	6 145	25,85%
SODINO	4 855	24,71%	4 855	24,71%
CAP BANK	2 471	23,78%	2 320	23,78%
GENERALE DES VENTES	1 130	49,91%	154	49,91%
Total	57 770		56 824	

Dépréciations	(337)	(558)	-	-	(895)
Immobilisations en dation (*)	(337)	(558)	-	-	(895)
Total net (2)	140 247	6 869	(294)	(2)	146 527
Total général (1)+(2)	145 869	5 702	(294)	(2)	151 276

(*) Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2020 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 216	(858)	(858)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	639	690	51	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		4 627	3 907		(858)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues. Ces immobilisations sont hors exploitation et destinés à être vendus.

5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 557.867 mDT au 31/12/2020 contre 572.162 mDT au 31/12/2019. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
Comptes d'attente et de régularisation	102 150	145 271	(43 121)	(29,7%)
Débiteurs divers	44 023	35 073	8 950	25,5%
État, impôts & taxes	19 509	34 475	(14 966)	(43,4%)
Commissions de gestion à percevoir	21 618	18 158	3 460	19,1%
Ajustements devises	2 129	2 868	(739)	(25,8%)
Comptes liés à la compensation	17 980	51 274	(33 294)	(64,9%)
Autres comptes	(3 109)	3 423	(6 532)	(190,8%)
Actifs d'impôts sur les résultats :	68 660	57 892	23 517	40,6%
Actifs d'impôts exigibles	23 589	15 574	8 015	51,5%
Actifs d'impôts différés	45 071	42 318	2 753	6,5%
Actifs d'exploitation des filiales non financières	178 638	195 027	(16 389)	(8,4%)
Stocks de terrains à bâtir	61 179	74 968	(13 789)	(18,4%)
Stocks de travaux immobiliers en cours	35 835	42 946	(7 111)	(16,6%)
Stocks de travaux immobiliers terminés	70 869	69 894	975	1,4%
Autres stocks	1 386	1 274	112	8,8%
Clients et comptes rattachés	9 369	5 945	3 424	57,6%

5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 1.943.568 mDT au 31/12/2020 contre 1.580.964 mDT au 31/12/2019, enregistrant ainsi une augmentation de 362.604 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en dinars	-	22	(22)	(100,0%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	1 943 000	1 578 000	365 000	23,1%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	568	2 942	(2 374)	(80,7%)
Total	1 943 568	1 580 964	362 604	22,9%

5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 827.585 mDT au 31/12/2020 contre 182.082 mDT au 31/12/2019, enregistrant ainsi une augmentation de 645 503 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	826 167	178 241	647 926	363,5%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	1 418	3 841	(2 423)	(63,1%)
Total	827 585	182 082	645 503	354,5%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
Comptes à vue	11 872	12 092	(220)	(1,8%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	677 950	169 200	508 750	300,7%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	135 849	-	135 849	-
Intérêts à payer	1 914	790	1 124	142,3%
Total	827 585	182 082	645 503	354,5%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	11 872	-	-	-	11 872
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	677 950	-	-	-	677 950
Emprunts sur le marché monétaire en devises	135 849	-	-	-	135 849
Intérêts à payer	1 914	-	-	-	1 914
Total	827 585	-	-	-	827 585

Dépôts en devises	485 196	157 818	48 043	8 751	-	699 808
Dépôts à vue en devises	485 196	-	-	-	-	485 196
Bons de caisse en devises	-	446	15 713	2 940	-	19 099
Comptes à terme en devises	-	22 129	32 330	5 811	-	60 270
Comptes de placement en devises	-	101 845	-	-	-	101 845
Autres sommes dues à la clientèle en devises	-	33 398	-	-	-	33 398
Dettes rattachées	-	64 845	-	-	-	64 845
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	8 604	-	-	-	8 604
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	417	-	-	-	417
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	32 606	-	-	-	32 606
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	-	54 905	-	-	-	54 905
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	-	(31 687)	-	-	-	(31 687)
Total	5 787 019	1 304 793	1 320 763	227 950	-	8 640 525

5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 648.122 mDT au 31 décembre 2020 contre 619.151 mDT au 31 décembre 2019. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
Emprunts matérialisés	301 675	280 052	21 623	7,7%
Emprunts obligataires	291 637	274 415	17 222	6,3%
Intérêts à payer emprunts obligataires	10 038	5 637	4 401	78,1%
Ressources spéciales	333 376	318 413	14 963	4,7%
Ressources extérieures	103 468	112 962	(9 494)	(8,4%)
Ressources budgétaires	257 344	234 000	23 344	10,0%
Ecart de conversion sur emprunts	(28 259)	(29 416)	1 157	3,9%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	823	867	(44)	(5,1%)
Autres fonds empruntés	13 071	20 686	(7 615)	(36,8%)
Autres fonds empruntés	11 246	19 026	(7 780)	(40,9%)
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	1 825	1 660	165	9,9%
Total	648 122	619 151	28 971	4,7%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

Comptes liés à la compensation passifs	136 751	168 890	(32 139)	(19,0%)
Comptes de régularisation	(15 692)	(18 893)	3 201	16,9%
Comptes Etatiques créditeurs	920	1 966	(1 046)	(53,2%)
Créditeurs divers	74 466	57 111	17 355	30,4%
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 434	78 434	(0)	(0,0%)
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	6 242	5 994	248	4,1%
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 095	66 095	0	0,0%
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	23 854	23 311	543	2,3%
Fournisseurs d'immobilisations	3 339	4 980	(1 641)	(33,0%)
Provisions pour passifs et charges	25 927	27 088	(1 161)	(4,3%)
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	9 340	9 740	(400)	(4,1%)
Provisions pour risque fiscal et social	136	163	(27)	(16,6%)
Provisions pour pénalités BCT	2 462	1 261	1 201	95,2%
Provisions sur engagement par signature	13 300	15 172	(1 872)	(12,3%)
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	689	752	(63)	(8,4%)
Total	624 642	593 248	31 394	5,3%

(**) En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2020 s'élève à 9.340 mDT contre 9.740 mDT au 31/12/2019.

5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
Capital social	320 000	320 000	-	-
Dotation de l'État (1)	43 098	43 098	-	-
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état	(76)	(76)	-	-
Réserves consolidés part du groupe	1 181 295	1 069 290	112 005	10,5%
Actions propres et d'auto-contrôle	(1 360)	(1 689)	329	19,5%
Résultat net de l'exercice, part du groupe	107 639	131 032	(23 393)	(17,9%)
Total	1 650 596	1 561 655	88 941	5,7%

5.14.6 Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2020 un montant de 1.360 mDT contre 1.689 mDT au 31 décembre 2019.

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1- Cautions, avals et autres garanties données (HB1)

Ce poste totalise 1.584.452 mDT au 31 décembre 2020 contre 1.484.899 mDT au 31 décembre 2019. Il se décompose comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
a- En faveur d'établissements bancaires	819 146	731 428	87 718	12,0%
Contre garanties	642 000	589 000	53 000	9,0%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	107 146	94 428	12 718	13,5%
Cession créances	70 000	48 000	22 000	45,8%
b- En faveur de la clientèle	685 151	673 316	11 835	1,8%
Débiteurs par avals et acceptations	40 927	34 570	6 357	18,4%
Débiteurs par lettres de garanties	79 361	69 134	10 227	14,8%
Débiteurs par obligations cautionnées	20 661	31 030	(10 369)	(33,4%)
Débiteurs par cautions fiscales	46 915	37 066	9 849	26,6%
Débiteurs par cautions sur marchés publics	485 596	495 453	(9 857)	(2,0%)
Avals billets de trésorerie	11 600	5 800	5 800	100,0%
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	91	263	(172)	(65,4%)
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'État (*)	80 155	80 155	-	-
Total	1 584 452	1 484 899	99 553	6,7%

(*) En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'État et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'État des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Le Ministre des Finances a souscrit à titre irréductible le 21/06/2019 à 14.145.648 actions nouvelles de numéraires émises par la BNA dans le cadre de l'augmentation de son capital.

Le montant total de cette souscription s'élève à 169.748 mDT composé entre autre d'un montant de 79.845 mDT imputable sur le concours de 160.000mDT sus indiqué.

6.5- Garanties reçues (HB7)

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2020 des éléments suivants:

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
Garanties reçues des banques	410 000	395 000	15 000	3,8%
Garanties reçues de l'État	3 192 495	2 163 809	1 028 686	47,5%
Fonds Budgétaires & Dotation	379 094	316 821	62 272	19,7%
SOTUGAR	54 097	35 511	18 586	52,3%
FNG	42 684	42 654	30	0,1%
FGIC	266	266	0	0,1%
FNE	88	94	(6)	(6,2%)
G. ÉTAT	2 716 266	1 768 463	947 804	53,6%
Garanties reçues de la clientèle	2 952 183	2 203 345	748 838	34,0%
Garanties Hypothécaires	1 708 580	1 481 805	226 775	15,3%
Garanties financières	1 243 603	721 540	522 063	72,4%
Total	6 554 678	4 762 154	1 792 524	37,6%

6.6- Engagements en devise

Les engagements donnés et reçus en devise arrêtés au 31/12/2020 se présentent comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de change au comptant non encore dénouées		
Devises vendues à livrer (comptant)	30 783	23 774
Dinars achetés à recevoir (comptant)	14 181	12 691
Devises achetées à recevoir (comptant)	49 723	25 530
Dinars vendues à livrer (comptant)	33 144	14 345
Opérations de change à terme non encore dénouées		
Devises vendues à livrer (à terme)	43 662	18 653
Dinars achetés à recevoir (à terme)	44 959	20 425
Devises achetées à recevoir (à terme)	-	-
Dinars vendues à livrer (à terme)	-	-
Opérations de SWAP		
Dinars à livrer (SWAP)	178 187	189 149
Devise à livrer (SWAP)	13 400	948
Devise à recevoir (SWAP)	191 709	185 832

7- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.108.841 mDT en 2020 contre 1.059.623 mDT en 2019, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 4,6%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	7 706	12 567	(4 861)	(38,7%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 370	4 938	(1 568)	(31,8%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	605	3 632	(3 027)	(83,3%)
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	3 692	3 972	(280)	(7,0%)
Report / Déport sur opérations de SWAPS	39	25	14	56,0%

7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 97.514 mDT en 2020 contre 86.975 mDT en 2019, soit une augmentation de 12,1%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	76 585	64 897	11 688	18,0%
Revenus des titres de participation et des titres en rétrocession	8 326	7 635	691	9,1%
Revenus des obligations	9 557	11 619	(2 062)	(17,7%)
Produits de cession de titres	-	-	-	-
Revenus des titres participatifs	3 046	2 824	222	7,9%
Total	97 514	86 975	10 539	12,1%

7.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 691.596 mDT en 2020 contre 663.650 mDT en 2019, soit une augmentation de 4,2 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(160 453)	(189 097)	28 644	15,1%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(152 011)	(177 450)	25 439	14,3%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(346)	(509)	163	32,0%
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(211)	(124)	(87)	(70,2%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(7 885)	(11 014)	3 129	28,4%
Opérations avec la clientèle	(498 395)	(448 131)	(50 264)	(11,2%)
Intérêts sur comptes à vue	(33 472)	(26 898)	(6 574)	(24,4%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(149 140)	(135 937)	(13 203)	(9,7%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(315 783)	(285 296)	(30 487)	(10,7%)
Emprunts	(29 830)	(24 683)	(5 147)	(20,9%)
Autres intérêts et charges	(2 918)	(1 739)	(1 179)	(67,8%)
Total	(691 596)	(663 650)	(27 946)	(4,2%)

7.9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 729 mDT en 2020 contre 81.584 mDT en 2019. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
Profits (pertes) exceptionnels(es)	1 636	(81 521)	83 157	102,0%
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	-	(6)	6	100,0%
Déficits de caisse	(13)	(14)	1	7,1%
Redressement fiscal	(894)	(43)	(851)	(1979,1%)
Total	729	(81 584)	82 313	100,9%

7.10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires s'élève au 31/12/2020 à 15.354 mD. Ce montant correspond exclusivement aux dons destinés au Fonds 1818 pour lutter contre le Covid-19 pour un montant de 11.400 mD et aux contributions conjoncturelles exceptionnelles instaurées par le décret-loi n°2020-30 du 10 Juin 2020 calculées au taux de 2% des bénéfiques servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés des exercices 2019 et 2020.

7.10- Impôts sur les bénéfiques

La charge d'impôts sur les bénéfiques se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2020 la charge nette s'élève à 45.434 mDT contre 33 440 mDT en 2019. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(49 277)	(29 430)	(19 847)	(67,4%)
Résultat net d'impôt différé	3 843	(4 010)	7 853	195,8%
Total	(45 434)	(33 440)	(11 994)	(35,9%)

8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2020, un flux de trésorerie net négatif de 1213.473 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 669.602 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.765.874 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 146.578 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 188.559 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 69.050 mDT.

9- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

10- Note sur les opérations avec les parties liées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2020 pour un montant global de 70 millions de dinars détaillé comme suit :

- 1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2020-1 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 70 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,5% et/ou TMM +2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont deux années de grâce	9,75% et /ou TMM + 2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire subordonné émis en 2020, ainsi la BNA a constaté à ce titre en charge de l'exercice une commission de placement de 245 mDT hors taxes.

1.3- Les montants souscrits par les entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2020 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2020-1	Intérêts 2020
ASSURANCE "AMI"	5 000	84
SODINO	2 000	29
Total	7 000	113

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018 et 2019 se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2018-01	BNA Sub 2019-01	Total
Encours au 31/12/2020	533	2 000	2 200	2 400	10 890	18 023
Intérêts 2020	31	210	223	242	738	1 445

3- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2020, par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2020, un montant 86.500 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2020
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	38 000
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	33 000
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	18 500
Total			89 500

12- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018:

12.1 Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2020
TUNIS-RE	6 000	9 971
ASSURANCE "AMI"	8 000	13 295
Total	14 000	23 266

12.2 La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2020
CTAMA	2 000	3 324
Total	2 000	3 324

13- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2019, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2020		Intérêts de l'exercice 2020	
	Débit	Crédit	Encaissés	Servis
TUNIS-RE	-	2 273	-	(23)
AMI	3 201	2 313	112	-
GENERALE DES VENTES	-	1	-	-

14- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2020, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

Nature de la Rémunération	Montants servis en 2019
Jetons de présence (CA)	198
CPAI	22
Comité des rémunérations et des nominations	-
Comité interne des Marchés	6
Comité des Risques	40
Comité de Recouvrement	-
TOTAL	266

BANQUE NATIONALE AGRICOLE ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2019

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2019	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 059 623	1 059 623	-	-
PR2 - Commissions (en produits)	127 185	127 185	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	40 451	40 317	65	69
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	86 975	86 593	420	(38)
Total produits d'exploitation bancaire	1 314 234	1 313 718	485	31
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(663 650)	(661 781)	(1 452)	(417)
CH2 - Commissions encourues	7 527	7 549	(18)	(4)
Total charges d'exploitation bancaire	(656 123)	(654 232)	(1 470)	(421)
Produit Net Bancaire	658 111	659 486	(985)	(390)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(120 858)	(120 279)	(559)	(20)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	2 363	3 949	(1 586)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	57 816	2 085	46 814	8 917
CH6 - Frais de personnel	(229 853)	(219 931)	(6 515)	(3 407)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(95 200)	(45 427)	(44 737)	(5 036)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(12 875)	(12 396)	(303)	(176)
Résultat d'exploitation	259 504	267 487	(7 871)	(112)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	(6 732)	(6 518)	-	(214)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(81 584)	(81 612)	40	(12)
Résultat avant impôt	171 188	179 357	(7 831)	(338)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(33 440)	(32 332)	(394)	(714)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(21)	(21)	-	-
Résultat net de l'exercice	137 727	147 004	(8 225)	(1 052)
Intérêts minoritaires	(6 695)	(12 110)	5 054	361
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	131 032	134 894	(3 171)	(691)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	131 032	134 894	(3 171)	(691)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2019

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2019	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 314 234	1 313 718	485	31
a- Intérêts	1 059 623	1 059 623	-	-
b- Commissions en produits	127 185	127 185	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	40 451	40 317	65	69
d- Revenus du portefeuille d'investissement	86 975	86 593	420	(38)
2- Charges d'exploitation bancaire	(656 123)	(654 232)	(1 470)	(421)
a- Intérêts encourus	(663 650)	(661 781)	(1 452)	(417)
b- Commissions encourues	7 527	7 549	(18)	(4)
3- Produit net bancaire	658 111	659 486	(985)	(390)
4- Autres produits d'exploitation	57 816	2 085	46 814	8 917
5- Charges opératoires, dont :	(337 929)	(277 754)	(51 555)	(8 620)
a- Frais du personnel	(229 853)	(219 931)	(6 515)	(3 407)
b- Charges Générales d'exploitation	(95 201)	(45 427)	(44 737)	(5 037)
c- Dotations aux amortissements	(12 875)	(12 396)	(303)	(176)
6- Structure du portefeuille	1 681 316	1 672 320	8 532	464
a- Portefeuille titres-commercial	228 184	227 013	857	314
b- Portefeuille d'investissement	1 453 132	1 445 307	7 675	150
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	10 277 025	10 277 215	(190)	-
8- Encours des dépôts, dont :	8 426 747	8 426 905	(157)	-
a- Dépôts à vue	2 216 441	2 216 598	(157)	-
b- Dépôts d'épargne	2 840 251	2 840 251	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	619 151	598 464	16 022	4 664
10- Capitaux Propres	1 430 623	1 430 623		